



DOSSIER D'INSCRIPTION

2016 - 2017

Dossier **complet** à retourner à :-

complété et signé le :

**vendredi 26 août 2016 de 9h00 12h00 et
de 13h30 à 18h00 à :**

**l'Espace Ernest GABARD 36, rue
Aristide Briand à PAU, dans les locaux
du Relais Assistante Maternelle.**

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Classe :
Établissement d'origine :

Liste des documents joints :

A compléter et à remettre :

- Fiche de renseignements
- Fiche d'urgence à l'intention des parents
- Charte du Collège
- Droit à l'image
- Facultatif : Autorisation de prélèvement mensuel, pour les élèves non boursiers, en vue du règlement de la demi-pension ou de l'internat.

A conserver :

- Note aux élèves demi-pensionnaires
- Congés scolaires / Semaines A et B / Fiche numéros établissement

Liste des pièces à fournir (à remettre le jour de l'inscription) :

- Copie du livret de famille**
- Copie de la carte nationale d'identité de l'enfant**
- 2 photos d'identité**
- Attestation d'assurance**



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

L'ÉLÈVE :

NOM : Prénom : Classe :

Date de naissance : Lieu de naissance : Nationalité :

Externe - Demi-pensionnaire - Interne (1)

Garçon – Fille (1)

Etablissement fréquenté l'année dernière : Classe :

CHOIX DES LANGUES ET OPTIONS

(cochez les rubriques qui correspondent à votre situation sur la ligne concernée)

En 6^{ème} : Langue Vivante 1 : Anglais (4h) ou Bilangue Espagnol (4h) + Anglais (2h)

En 4^{ème} : Langue Vivante 1 : Anglais (3h) ou Espagnol (3h)

Langue Vivante 2 : Anglais (2,5h) ou Espagnol (2,5h)

Option facultative : Latin (en 4eme seulement) OUI - NON

TRANSPORT SCOLAIRE OUI NON

LA FAMILLE : TOUT CHANGEMENT FAMILIAL DEVRA ÊTRE SIGNALÉ AU SECRÉTARIAT

Si la situation le justifie, joindre une photocopie de la décision judiciaire définissant l'autorité parentale

SELON VOTRE SITUATION FAMILIALE

☞ COMPLÉTEZ LE CADRE 1 OU 2

CADRE 1

L'ÉLÈVE VIT HABITUELLEMENT AVEC SON PÈRE ET SA MÈRE

NOM DU PÈRE :	PRÉNOM :
NOM DE LA MÈRE (si différent de celui du père) :	PRÉNOM :
ADRESSE :	Adresse électronique :
☎ Personnel :	
☎ Portable :	
Situation familiale :	Mariés ou Concubins ou Pacsés (1)
Situation Emploi	
Père	Mère
En activité <input type="checkbox"/>	En activité <input type="checkbox"/>
Demandeur d'emploi <input type="checkbox"/>	Demandeur d'emploi <input type="checkbox"/>
Retraité <input type="checkbox"/>	Retraité <input type="checkbox"/>
Autre <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>
Profession :	Profession :
Lieu de Travail :	Lieu de Travail :
☎ Travail :	☎ Travail :

FICHE ANNUELLE D'URGENCE

Cette fiche sera systématiquement emportée par les adultes **responsables** de tout déplacement hors établissement en France ou à l'étranger.

De même, elle accompagnera systématiquement l'élève **en cas d'évacuation médicale d'urgence**.

Nom et Prénom de l'élève :

Né(e) le : / / à :

N° Dép^t:

Adresse :

N°de Portable :

Interne - Demi-pensionnaire - Externe

Photo
d'identité

Dernier Lycée fréquenté (Nom-Ville) :

Dernier Collège fréquenté (Nom-Ville) :

N° et adresse du centre de Sécurité Sociale :

N° et adresse de l'assurance scolaire :

Nom et Prénom du **PÈRE** * :

Nom et Prénom de la **MÈRE*** :

Adresse :

Adresse :

N° Tél Domicile :

N° Tél Domicile :

N° Tél Portable :

N° Tél Portable :

N° Tél Professionnel :

N° Tél Professionnel :

* Si vous ne souhaitez pas remplir cette rubrique merci de préciser s'il s'agit d'une personne décédée

Nombre de **FRÈRE(S)** : Âge(s) :

Nombre de **SŒUR(S)** : Âge(s) :

Personne(s) à prévenir en cas d'URGENCE : (par ordre de préférence et/ou de disponibilité)

Nom et Prénom	N° de Téléphone	Lien de parenté et/ou de responsabilité
1-		
2-		
3-		
4-		
5-		

RAPPEL : La détention de médicaments et/ou de produits illicites par les élèves est interdite dans tous les établissements scolaires.

En cas de traitement ponctuel : les médicaments doivent obligatoirement être déposés à l'infirmierie avec l'ordonnance.

En cas de traitement régulier, la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) +/- un Protocole d'Urgence (PU) peut se faire à votre demande.

Pour les internes : tout traitement doit être préparé dans un pillulier pour la semaine, accompagné de l'ordonnance et déposé au bureau vie scolaire de l'internat si l'élève est mineur.

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX OBLIGATOIRES

NOM et Prénom du médecin traitant :

Ville : N° de Téléphone :

NOM et Prénom du médecin spécialiste :

Ville : N° de Téléphone :

Date du dernier rappel de vaccination DTP :

(Différentes appellations : DPT, Revaxis, Repevax, Tétravac, Infanrix, Pentavac... p. 92 du carnet de vaccinations)

Intervention(s) chirurgicale(s) subie(s) et en quelle(s) année(s)

1-	3-
2-	4-

Votre enfant souffre-t-il d'une **pathologie chronique** OUI - NON

Si OUI, de quoi s'agit-il ?

L'élève a-t-il(elle) déjà bénéficié d'un P.A.I et/ou d'un P.U. OUI - NON

Si OUI, depuis quelle classe :

En souhaitez-vous le renouvellement cette année OUI - NON

Attention : Pour tout PAI +/- PU, il y a des imprimés à remplir à chaque rentrée scolaire.

En cas de nécessité d'hospitalisation préconisée par le médecin régulateur du Centre 15

Dernière hospitalisation de l'élève : Date :

Lieu et service :

Motif :

Allergie(s) connue(s) :

Si vous avez d'autres renseignements à fournir dans l'intérêt de l'élève sous **secret médical**, merci

de les joindre sous pli cacheté

"à l'attention du service de promotion de la santé
des élèves"

Je soussigné, certifie l'exactitude des renseignements donnés et m'engage à signaler tout changement de situation

Date et Signature du responsable légal :



CHARTE DU COLLÈGE

PIERRE EMMANUEL

Règles de civilité et de comportement de l'élève

PRÉAMBULE

La finalité du Collège Pierre Emmanuel est d'instruire et d'éduquer les jeunes qui lui sont confiés et lui font confiance, afin qu'ils deviennent des acteurs responsables de la vie sociale.

La présente charte a pour buts :

- d'assurer un climat favorable à un travail efficace et à la réussite personnelle ;*
- de favoriser la tolérance, le respect d'autrui, les principes d'égalité, de laïcité et de coopération;*
- de protéger contre toute agression morale ou physique et de réprouver la violence sous quelque forme que ce soit.*

¶ Chaque collégien a droit à l'instruction :

il a le droit de recevoir un enseignement conforme aux programmes réglementaires.

Il a le devoir de respecter les règles de scolarité :

- Respecter l'autorité des professeurs
- Assister aux cours et y participer activement, être assidu, ponctuel et ne pas en perturber le déroulement
- Se présenter avec son carnet de correspondance et le matériel nécessaire pour effectuer son travail
- Faire les travaux demandés par le professeur
- Entrer en classe et circuler dans les couloirs calmement
- Entrer au collège avec une tenue vestimentaire convenable
- Adopter un langage correct
- Se comporter correctement dans la cour et se ranger à la sonnerie

¶ Chaque collégien a le droit d'obtenir l'orientation et la poursuite d'études de son choix en relation avec ses résultats scolaires.

Il a le devoir :

- de se soumettre aux contrôles destinés à apprécier ses connaissances et ses compétences
- de refuser fraudes et falsifications de tous ordres
- de travailler sur son orientation avec les adultes qui l'accompagnent (Conseillère d'orientation, Professeur principal, CPE, direction et partenaires du collège)

¶ Chaque collégien a droit au respect de sa personne.

Il a le devoir :

- de se respecter lui-même, en préservant sa santé
- de respecter le code usuel de politesse
- d'avoir un comportement respectueux envers les adultes et les autres élèves à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement, y compris à travers l'usage d'Internet et du téléphone portable ainsi que dans les transports scolaires

- d'être attentif aux autres et solidaire des élèves plus vulnérables
- de briser la loi du silence en cas de souffrance d'un ou plusieurs élèves
- de ne jamais mettre en cause ou se moquer d'un adulte ou d'un élève pour quelque raison que ce soit
- de refuser tout type de violence verbale ou physique ou de harcèlement
- de respecter et défendre le principe absolu d'égalité entre les filles et les garçons et les règles de la mixité
- de ne pas avoir un comportement violent, ni participer à un jeu qui viserait à blesser un camarade physiquement ou moralement
- de respecter l'interdiction d'utiliser son téléphone portable dans l'enceinte du Collège
- de faciliter et respecter le travail des personnels du collège
- de respecter les personnes, d'avoir un comportement correct à l'occasion des voyages, des sorties scolaires ainsi qu'aux environs immédiats de l'établissement

Chaque collégien a droit au respect de ses biens.

Il a le devoir :

- de respecter les biens mis à sa disposition par la collectivité (locaux, mobilier, matériels, manuels...)
- de respecter les biens des autres membres de la communauté scolaire
- de ne se rendre complice d'aucune intrusion de personnes extérieures au collège
- de respecter le matériel de l'établissement, de ne pas écrire sur le mobilier, ni sur les murs
- de garder les locaux et les sanitaires propres et en état
- de ne pas utiliser les extincteurs et les alarmes sans raison valable
- de respecter les principes d'utilisation des outils informatiques

Chaque collégien a le droit de s'exprimer dans le cadre de la laïcité et du droit des personnes.

Il a le devoir :

- de respecter les droits et les convictions des autres (ni prosélytisme, ni calomnie)
- de s'investir dans la vie du collège, en participant aux diverses élections, en se portant éventuellement candidat aux diverses instances représentatives (*délégués des élèves, Conseil de Vie Collégienne, Conseil d'administration, Foyer Socio-Éducatif...*) et en exerçant sa fonction d'élu avec sérieux
- de se sentir responsable de l'ambiance générale du collège, de son image et de sa réputation.

Les quelques principes simples énumérés ci-dessus doivent favoriser la réussite d'études de qualité et une vie collective sereine. Par la mise en pratique de ces règles chaque élève contribue à ce que tous soient heureux d'aller au collège et d'y travailler. Il est dans l'intérêt de tous et de chacun de les respecter.

L'inscription au Collège Pierre Emmanuel vaut adhésion sans réserve à ces principes, conformément au BO spécial du 25 août 2011. (ou Circulaire n°2011-111 du 1-8-2011)

L'élève,

Pris connaissance,

Les parents,



NOTE AUX PARENTS D'ÉLÈVES

Objet : **DROIT A L'IMAGE**

Films, photos de classes ou photos souvenirs lors d'activités pédagogiques, de sorties ou de voyages Lors d'activités et de sorties pédagogiques ou de voyages, les professeurs filment ou prennent des photographies de groupes en vue de faire un CD Rom (proposé à l'achat aux familles des enfants ayant participé au voyage), un diaporama ou mise en ligne accessible sur notre site, fixant ainsi le souvenir des étapes et activités.

Cependant, la réglementation rappelle que toute personne peut s'opposer à la reproduction de son image et que toute prise de vue nécessite l'autorisation expresse de l'intéressé ou du titulaire de l'autorité parentale pour les mineurs.

Ces précisions vous permettront de cocher les cases de votre choix sur le coupon-réponse ci-dessous et nous connaîtrons ainsi la position de chacun.

NB : La pratique de la photographie scolaire correspond à une tradition ancienne dans les écoles publiques. Elle répond à une attente de la part d'une majorité de familles soucieuses de conserver un souvenir de la scolarité de leurs enfants. C'est pourquoi elle n'est pas concernée par cette autorisation.

Le Principal,
Pierre SEGURA

**DROIT A L'IMAGE - Films et photos lors d'activités pédagogiques, de sorties ou de voyages**

Coupon à retourner au Professeur Principal

Je soussigné(e) , responsable légal de de la classe de

Déclare : Avoir pris connaissance de la note concernant le droit à l'image ayant trait à ce thème, et de ce fait :

- Autorise mon enfant** à figurer sur les photos de groupes prises lors des sorties ou voyages prévus au cours de sa scolarité au collège
- N'autorise pas mon enfant** à figurer sur les photos de groupes prises lors des sorties ou voyages prévus au cours de sa scolarité au collège

Fait le
Signature



NOTE AUX PARENTS D'ÉLÈVES

Objet : **DROIT A L'IMAGE**

Films, photos de classes ou photos souvenirs lors d'activités pédagogiques, de sorties ou de voyages

Lors d'activités et de sorties pédagogiques ou de voyages, les professeurs filment ou prennent des photographies de groupes en vue de faire un CD Rom (proposé à l'achat aux familles des enfants ayant participé au voyage), un diaporama ou mise en ligne accessible sur notre site, fixant ainsi le souvenir des étapes et activités.

Cependant, la réglementation rappelle que toute personne peut s'opposer à la reproduction de son image et que toute prise de vue nécessite l'autorisation expresse de l'intéressé ou du titulaire de l'autorité parentale pour les mineurs.

Ces précisions vous permettront de cocher les cases de votre choix sur le coupon-réponse ci-dessous et nous connaîtrons ainsi la position de chacun.

NB : La pratique de la photographie scolaire correspond à une tradition ancienne dans les écoles publiques. Elle répond à une attente de la part d'une majorité de familles soucieuses de conserver un souvenir de la scolarité de leurs enfants. C'est pourquoi elle n'est pas concernée par cette autorisation.

Le Principal,
Pierre SEGURA

**DROIT A L'IMAGE – Films et photos lors d'activités pédagogiques, de sorties ou de voyages**

Coupon à retourner au Professeur Principal

Je soussigné(e) , responsable légal de de la classe de

Déclare : Avoir pris connaissance de la note concernant le droit à l'image ayant trait à ce thème, et de ce fait :

- Autorise mon enfant** à figurer sur les photos de groupes prises lors des sorties ou voyages prévus au cours de sa scolarité au collège
- N'autorise pas mon enfant** à figurer sur les photos de groupes prises lors des sorties ou voyages prévus au cours de sa scolarité au collège

Fait le
Signature



Année scolaire
2016/2017

SEMAINE A	SEMAINE B
01 01/09 au 02/09	02 05/09 au 09/09
03 12/09 au 16/09	04 19/09 au 23/09
05 26/09 au 30/09	06 03/10 au 07/10
07 10/10 au 14/10	08 17/10 au 19/10
09 03/11 au 04/11	10 07/11 au 10/11
11 14/11 au 18/11	12 21/11 au 25/11
13 28/11 au 02/12	14 05/12 au 09/12
15 12/12 au 16/12	16 03/01 au 06/01
17 09/01 au 13/01	18 16/01 au 20/01
19 23/01 au 27/01	20 30/01 au 03/02
21 06/02 au 10/02	22 13/02 au 17/02
23 06/03 au 10/03	24 13/03 au 17/03
25 20/03 au 24/03	26 27/03 au 31/03
27 03/04 au 07/04	28 10/04 au 14/04
29 02/05 au 05/05	30 09/05 au 12/05
31 15/05 au 19/05	32 22/05 au 24/05
33 29/05 au 02/06	34 06/06 au 09/06
35 12/06 au 16/06	36 19/06 au 23/06
37 26/06 au 30/06	38 03/07 au 07/07

CONGÉS SCOLAIRES 2016-2017

TOUSSAINT Du mercredi 19 octobre au jeudi 3 novembre

NOËL Du vendredi 16 décembre au mardi 3 janvier

HIVER Du vendredi 17 février au lundi 6 mars

PRINTEMPS Du vendredi 14 avril au mardi 2 mai

**Le départ en vacances a lieu après la classe,
la reprise des cours, le matin des jours indiqués.**

Début des vacances d'été Samedi 08 juillet 2017

JOURS FÉRIÉS

Vendredi 11 novembre 2016 **Armistice 1918**

Lundi 17 avril 2017 **Lundi de Pâques**

Lundi 1^{er} mai 2017
Lundi 8 mai 2017
Jeudi 25 mai 2017
(Il n'y aura pas cours le vendredi 26 mai)

Lundi 5 juin 2017 **F. du Travail**
Victoire 1945
Ascension

Lundi de Pentecôte

RAPPEL DES LIGNES TELEPHONIQUES DIRECTES

Numéros en cours d'attribution

VIE SCOLAIRE **05.59.**

SECRETARIAT DE M. LE PRINCIPAL **05.59.**

SECRETARIAT D'INTENDANCE **05.59.**

Collège innovant Pierre Emmanuel avec internat à Pau

Transports scolaires

Je suis collégien(ne) externe ou ½ pensionnaire :	<ul style="list-style-type: none">➤ Pour mes trajets scolaires quotidiens entre mon domicile (Pau) et le collège, je m'informe et je m'inscris sur le réseau de la communauté d'Agglomération de Pau-Pyrénées, Idélis : www.reseau-idelis.com
Je suis collégien(ne) interne :	<ul style="list-style-type: none">➤ Pour mes trajets scolaires hebdomadaires entre mon domicile (Pyrénées-Atlantiques) et le collège, je m'informe et je m'inscris sur le réseau du Département des Pyrénées-Atlantiques, Transports 64 (à partir du 13 mai 2016 jusqu'à mi-juillet 2016) : www.transports64.fr
Je suis collégien(ne) interne recruté(e) en Navarre *: <i>* 10 places d'hébergement bénéficient à de jeunes espagnols inscrits dans un établissement en Navarre dans le cadre d'un projet de coopération éducative.</i>	<ul style="list-style-type: none">➤ Je m'organise personnellement pour effectuer mes trajets.
Je suis lycéen(ne) interne** : <i>**Je suis scolarisé(e) dans l'un des quatre lycées publics palois (Barthou, St Cricq, St John Perse et Baradat) et interne au collège innovant Pierre Emmanuel.</i>	<ul style="list-style-type: none">➤ Pour mes trajets scolaires hebdomadaires entre mon domicile (Pyrénées-Atlantiques) et le collège ou mon lycée, je m'informe et je m'inscris sur le réseau du Département des Pyrénées-Atlantiques, Transports 64 (à partir du 13 mai 2016 jusqu'à mi-juillet 2016) : www.transports64.fr➤ Pour mes trajets scolaires quotidiens entre le lycée et le collège, je m'informe et je m'inscris sur le réseau de la communauté d'Agglomération de Pau-Pyrénées, Idélis : www.reseau-idelis.com



Collège innovant Pierre Emmanuel avec internat à Pau

LISTE DES FOURNITURES SCOLAIRES

SEPTEMBRE 2016

- Trousse complète (stylo bleu, noir, rouge, vert, crayon à papier, gomme, ciseaux, correcteur ou effaceur, colle, taille-crayon, marqueurs fluorescents (type *Stabilo*)
- 1 clé USB
- 1 cahier de textes
- 1 cahiers de brouillon
- 1 cadenas à code (pour le casier). L'anse ne doit pas mesurer plus de 8 millimètres de diamètre



Français :

- 1 grand cahier grands carreaux 24x32 (96 pages)

Langues Vivantes :

- 1 grand cahier grands carreaux 24x32 (96 pages)
- 1 rayon 4 couleurs violet, turquoise, rose, anis (type *BIC "Fashion"*)

Mathématiques :

- 1 cahiers 24x32 petits carreaux (96 pages) avec protège cahier
- 1 règle (15-20 cm)

Sc. physique, SVT et Technologie :

- 3 grands cahiers 24x32 petits carreaux (96 pages)

EPS :

- Survêtement
- short ou collant noir sans fermeture éclair pour les activités d'expression (gymnastique/ danse)
- Chaussures de sport type baskets à lacets
- T-shirt
- Déodorant stick (pas d'aérosol)
- Serviette / gel douche (possibilité de prendre une douche)

HG/EMC :

- 1 grand classeur et 3 intercalaires
- 1 chemise porte-documents A4
- Feuilles grands carreaux
- Pochettes transparentes

Musique :

- 1 porte-vues A4 (40 vues)
- Feuilles grands carreaux

Arts-plastiques : (disponible très prochainement)